



COMMUNIQUE DE L'ALLIANCE DES ENTREPRISES DE LA MUSIQUE

Paris, le 24 janvier 2019

Création du Centre national de la musique : l'Alliance des entreprises de la musique apporte un soutien unanime à ce projet stratégique pour l'avenir de la filière musicale.

Les entreprises de la musique se félicitent de l'annonce faite hier par le Premier Ministre et le ministre de la Culture de la création d'un Centre national de la musique (CNM), à la suite de la remise du rapport rédigé par Emilie CARIOU et Pascal BOIS. Cet établissement fédérateur verra le jour au 1^{er} janvier 2020, un projet structurant pour la filière musicale française qui se concrétise enfin, après un long processus initié en 2011.

L'Alliance des entreprises de la musique souhaite que le CNM soit doté des mêmes ambitions qui ont permis au CNC de jouer un rôle essentiel pour l'économie du cinéma et de l'audiovisuel : d'une part, un acteur renforcé et centralisé du financement de la musique dans ses quatre composantes (la création, le spectacle vivant, la musique enregistrée et l'édition musicale) ; et d'autre part un pôle ressources et observation de la filière.

La volonté manifeste du Gouvernement de faire aboutir ce projet reflète l'importance culturelle, sociale et économique que revêt la musique en France. Face à la mondialisation du marché de la musique, et la nécessité de renforcer nos capacités à exporter artistes et projets musicaux, il était indispensable de pouvoir armer la filière musicale de moyens structurels et financiers à la hauteur des enjeux.

Les professionnels de la musique seront néanmoins attentifs aux travaux de mise en place opérationnelle du CNM. L'établissement aura vocation à exercer un effet de levier artistique et économique significatif. Il faudra des moyens à la hauteur des ambitions et des perspectives de développement de la filière, en France et à l'international. De ce point de vue, l'évaluation minimale de 20 millions d'euros, en termes de ressources nouvelles, à laquelle procèdent les deux rapporteurs de ce projet constitue un premier objectif.

L'Alliance des entreprises de la musique s'engage à contribuer activement aux réflexions et travaux autour de la mise en place du CNM, tout au long de l'année 2019. L'Alliance rencontrera prochainement le ministre de la Culture, et soumettra à Franck RIESTER ses attentes et ses propositions sur cet ambitieux dossier.

Contacts :

Coordination - Sabine Le Stum - 06 84 54 39 89 - sabinelestum@gmail.com

CSDEM Sophie Waldteufel – 01 45 35 56 45 - swaldteufel@csdem.org

PRODISS Anne Fossati – 01 42 65 73 13 - a.fossati@prodiss.org

SNEP Patricia Sarrant - 06 46 39 40 31 - patricia.sarrant@snepmusique.com

UPFI Jérôme Roger – 06 71 99 27 83 - upfi@wanadoo.fr

A propos de l'Alliance des entreprises de la musique :

L'Alliance des entreprises de la musique, créée en janvier 2019, regroupe les syndicats professionnels du live (PRODISS), de l'édition phonographique (SNEP et UPFI) et de l'édition de musique (CSDEM).